

CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

INTRODUCTION	03
CHAMP D'APPLICATION	05
CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS	07
DROITS DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL	09
ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENT	11
QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS	13
CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES	15
AMÉLIORATION CONTINUE ET ENGAGEMENT MUTUEL	17

INTRODUCTION



CODE DE CONDUITE

INTRODUCTION

Le Groupe Cooper Pharma, s'engage à mener ses activités avec intégrité, transparence et respect des lois et réglementations en vigueur. A travers ses filiales au Maroc et à l'international, Cooper Pharma attache une grande importance à la conduite éthique de ses partenaires commerciaux.

Ce code de conduite fournisseur définit les attentes que nous avons envers nos fournisseurs, de produits ou de services, en termes de comportement éthique et de conformité et reflète notre engagement à agir de manière éthique, transparente et socialement responsable, dans toutes nos activités commerciales, tout en créant de la valeur partagée.

Monsieur Ayman Cheikh Lahlou,
Président, Directeur général

CHAMP **D'APPLICATION**

CHAMP D'APPLICATION



Le Code s'applique à :

- ❖ Tous les fournisseurs, prestataires de services, distributeurs, fabricants, sous-traitants et partenaires commerciaux qui fournissent des biens ou services au groupe Cooper Pharma.
- ❖ Tous les employés, cadres, dirigeants et représentants de ces entités impliqués, directement ou indirectement, dans la relation commerciale avec le Groupe Cooper Pharma.

Les fournisseurs sont responsables de s'assurer que leurs sous-traitants et partenaires respectent également les principes et exigences énoncés dans ce code.

A photograph of the exterior of a building. The sign on the building reads "VOTRE SANTÉ AVANT TOUT" in French and "الصحة هي كل شيء" in Arabic. The sign is mounted on a light-colored wall above a glass entrance. A large green plant is visible in the foreground on the left.

VOTRE SANTÉ AVANT TOUT
الصحة هي كل شيء

CONFORMITÉ AUX **LOIS ET RÉGLEMENTATIONS**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles relatives à la fabrication, la distribution et la commercialisation de produits pharmaceutiques.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

PRATIQUES ÉTHIQUES

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique, en évitant toute forme de fraude ou de pratiques commerciales déloyales.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

CONCURRENCE LOYALE

Le respect des lois sur la concurrence est obligatoire.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Toute forme de corruption est condamnée.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

CONFLITS D'INTÉRÊT

Les fournisseurs doivent éviter toute interaction avec tout employé de Cooper Pharma Group qui puisse entrer en conflit ou sembler entrer en conflit avec la capacité de l'employé à agir dans l'intérêt du Groupe Cooper Pharma Exemple : des incitations financières ou autres ; Un employé Cooper Pharma ne doit pas prendre de décisions d'affaires qui bénéficieraient personnellement à lui-même, à un membre de la famille ou à un ami.

Si un fournisseur a une relation avec un employé de Cooper Pharma ou de ses filiales qui pourrait représenter un conflit d'intérêts, le fournisseur doit signaler cette information à Cooper Pharma.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

TRANSPARENCE ET CONFIANCE

La transparence dans les pratiques commerciales et la communication honnête avec les parties prenantes sont essentielles pour maintenir un climat de confiance.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

CONFORMITÉ AUX RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Les fournisseurs doivent se conformer à tous les contrôles, les lois ou ordres de conformité commerciales en matière d'importation et d'exportation. Les fournisseurs doivent fournir avec précision et exactitude à la douane et autres autorités toute information requise.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

RELATION AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS

Les fournisseurs doivent entretenir des relations professionnelles et respectueuses avec tous les clients, partenaires commerciaux et autres fournisseurs. Cela signifie respecter tous les contrats et engagements, résoudre rapidement et équitablement les plaintes et réclamations ; et éviter tout comportement qui pourra nuire à la réputation de **Cooper Pharma Group**.



DROITS DE L'HOMME **ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les fournisseurs doivent respecter les droits de l'homme et garantir des conditions de travail sûres et équitables pour leurs employés, y compris le respect des normes de travail internationales.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

DIVERSITÉ ET RESPECT

Les fournisseurs doivent promouvoir la diversité, l'inclusion et le respect de la dignité personnelle, de la vie privée et des droits des individus. Toute forme de discrimination et de harcèlement est strictement interdite.



➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

TRAVAIL DES MINEURS

Cooper Pharma interdit formellement l'emploi d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum légal de travail local ou de moins de 18 ans pour des travaux dangereux, de nuit ou forcés, conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail. De même, l'emploi de personnes de moins de 15 ans, est formellement interdit quel que soit le type de travail.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les fournisseurs doivent garantir un environnement de travail sûr et sain.



ENGAGEMENT SOCIAL ET **ENVIRONNEMENT**

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

ENGAGEMENT SOCIAL

Les fournisseurs doivent soutenir les initiatives légitimes de la responsabilité sociale en respectant des normes strictes en matière de droits de l'homme, de conditions de travail, de santé et de sécurité.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs doivent adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et s'efforcer de minimiser leur impact environnemental.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE

Les fournisseurs doivent viser à créer une valeur positive à long terme pour la société en investissant dans les communautés et en promouvant la santé et le bien-être.



QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

Les fournisseurs doivent garantir que tous les produits ou services fournis répondent aux normes de qualité et de sécurité requises.

Aussi, les fournisseurs doivent maintenir un contrôle efficace de leur chaîne d'approvisionnement et s'assurer que tous les sous-traitants et tiers respectent également le code de conduite.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Les fournisseurs doivent s'engager à garantir la sécurité des produits et à fournir des informations précises.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

INTÉGRITÉ DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les fournisseurs impliqués dans la fourniture, la fabrication, le conditionnement, le reconditionnement, le façonnage, les tests, le stockage, la distribution des produits pour Cooper Pharma Group ou pour le compte de Cooper Pharma Group doivent assurer la conformité avec les réglementations de qualité applicables, les bonnes pratiques de fabrication, les bonnes pratiques de distribution, et les bonnes pratiques de laboratoires pour les marchés sur lesquels les produits sont fabriqués, enregistrés et distribués et en accord avec toutes les lois et réglementations requises.

Les fournisseurs doivent s'assurer de l'intégrité de leur chaîne d'approvisionnement, éviter les contrefaçons et altérations de manière à protéger les produits et les patients.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

ESSAIS CLINIQUES ET SÉCURITÉ DES PATIENTS

La conduite des essais cliniques doit respecter les bonnes Pratiques Cliniques et les réglementations relatives aux essais cliniques notamment le consentement éclairé des participants et la transparence des résultats.

La sécurité des personnes participants aux essais cliniques est primordiale.

Les prestataires sont tenus d'informer rapidement Cooper Pharma Group de l'émergence de tout événement pouvant avoir un impact sur la sécurité des participants à l'essai clinique.



CONFIDENTIALITÉ ET **PROTECTION** **DES DONNÉES**

Les fournisseurs doivent protéger la confidentialité des informations sensibles et respecter les accords de confidentialité en vigueur.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles doivent être traitées de manière équitable et légale, et protégées contre tout accès non autorisé.

➤ CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les fournisseurs doivent protéger la propriété intellectuelle de Cooper Pharma et ses filiales et respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers. Les fournisseurs se doivent de respecter la confidentialité et la vie privée de toutes les parties concernées. Cela signifie que les fournisseurs doivent sécuriser toutes les données et les informations confidentielles et ne doivent pas partager ces informations sans consentement préalable et écrit de leur propriétaire.



AMÉLIORATION CONTINUE ET **ENGAGEMENT MUTUEL**

AMÉLIORATION CONTINUE ET **ENGAGEMENT MUTUEL**



Mener nos activités de manière responsable est un engagement fortement ancré dans notre ADN et notre culture d'entreprise. Si vous observez des comportements qui violent ce Code, veuillez informer Cooper Pharma afin d'aider à examiner le cas.

Les fournisseurs doivent adhérer à toutes les dispositions du code de conduite et doivent contrôler régulièrement la conformité y compris via audits, inspections et mécanismes de signalement de tout comportement contraire à l'éthique.

Nos fournisseurs sont un élément essentiel de notre chaîne d'approvisionnement, Cooper Pharma et ses filiales, comptent sur votre engagement !



